

## DOSSIER DE REFERENCEMENT FEDERATION FRANCAISE DE VOILE

### *ACCOMPAGNEMENT* de la performance et de ses acteurs Dimension physique

NOM :

Prénom :

Coordonnées professionnelles :

Société : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

Téléphone : ..... Mobile : .....

Courriel : .....@ .....

Ce dossier contient les éléments suivants :

- Un questionnaire
- Une charte déontologique de fonctionnement au sein de la FFVoile

*Afin de nous permettre d'examiner votre dossier, nous vous demandons de Joindre au dossier :*

- Un CV,
- La charte déontologique signée,
- Tous documents que vous jugerez utiles en lien avec votre expérience professionnelle

## Procédure de référencement FFVoile

Vous avez été sollicité par un athlète\* afin d'assurer sa préparation physique.

Vous avez été sollicité par un entraîneur pour assurer la préparation d'athlètes\* de sa série

(\*Equipe de France, Groupe France, Equipe de France jeune)

Dans ce cas vous devez être référencé par la Fédération Française de voile

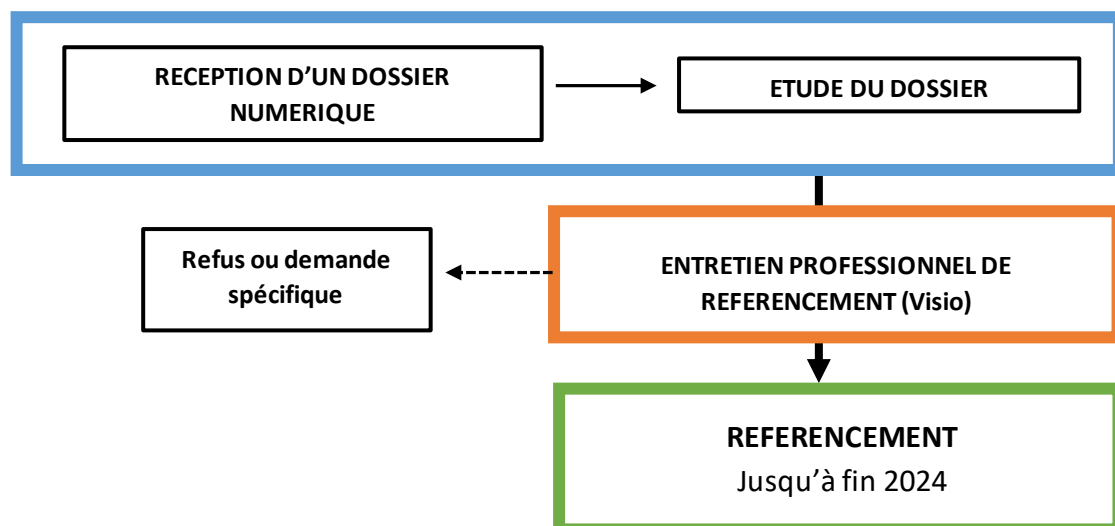
Le processus de référencement a pour objet :

- De sécuriser les acteurs des dispositifs de haut niveau de la FF Voile (Equipe de France – Groupe France – Equipe de France Jeune)
- Garantir la relation tripartite Athlète – Entraîneur – Préparateur physique
- De mieux connaître les intervenants sur la dimension physique
- De faciliter la mise en réseau des intervenants et le suivi à distance des accompagnements (La CAPH est garant des accompagnements sur son domaine de compétence)

La procédure de référencement questionne plus particulièrement 3 domaines :

- **L'expérience de la pratique** de l'intervenant dans le champ de la performance de haut niveau, notamment en rapport avec l'activité de la FF Voile
- La **formation et l'expertise** de l'intervenant dans son domaine d'activité, son niveau de rayonnement et son apport éventuel aux pratiques de la FF Voile
- **L'éthique et de la déontologie**

Le déroulement du référencement au sein de la FF Voile :



## Questionnement

- Avec quel(s) athlètes ou collectif intervenez-vous ?
- Quel(s) cadre(s) de référence(s)/outils/théories influencent votre pratique ?
- Comment envisagez-vous la relation corps/esprit dans votre pratique ?
- Pouvez-vous préciser votre expérience dans le sport de haut niveau ?
- En tant que préparateur physique : Quelle est votre singularité ?
- Disposez-vous de références – contacts – ou de liens internet illustrant votre activité et que vous souhaiteriez nous communiquer ?

## CHARTRE DEONTOLOGIQUE DE L'ACCOMPAGNATEUR de la performance de haut niveau et de ses acteurs à la FFVoile

Le référencement repose sur quelques principes qui constituent les fondements et le socle d'une culture commune que nous souhaitons partager :

- Une approche **holistique** de l'individu et une conception **systemique de la performance**
- Une **vision de la performance sportive de haut niveau** appréhendée comme un **moment singulier de création**
- Une nécessaire **recherche du « sens » en situation** afin de résoudre les problèmes émergents :
- Une croyance dans la puissance de **l'intelligence collective**, un respect des engagements, des procédures mises en place par la FF Voile au service **d'une éthique partagée**

La démarche d'accompagnement en préparation physique fait suite à une demande formulée par un individu ou un collectif avec l'accord de la fédération (Entraîneur National) :

- Elle débute nécessairement par un temps visant à fixer les objectifs, le cadre de fonctionnement. Ce temps se fait en lien avec l'entraîneur national de la série.
- Le préparateur physique sera attentif à répondre aux attentes de l'entraîneur en terme de suivi, de tests et un cadre de reporting en direction de l'entraîneur est fixé avec l'athlète
- La CAPH sera un relais et un facilitateur à la fois pour le préparateur physique, pour l'athlète et l'entraîneur.

### 1. Exercice de l'accompagnement

L'accompagnement s'exerce dans le respect des intérêts des athlètes.

Le préparateur physique peut refuser une prise en charge de l'accompagnement ou l'arrêter pour des raisons propres. Il accepte que l'accompagné demande l'arrêt de l'accompagnement ou un changement de préparateur physique. Il s'engage à respecter les acteurs, les procédures et le milieu dans lequel il opère.

Le préparateur physique s'assure du non conflit d'intérêt et il s'engage à respecter l'ensemble de ces préconisations



## 2. Devoir de réserve

Le préparateur physique s'engage à un devoir de réserve :

- Sur le fonctionnement de la série et du staff
- Sur la relation entraîneur – entraîné

Ce principe éthique s'applique également dans les relations que l'accompagnateur pourrait avoir avec les médias.

## 3. Formation du préparateur physique

Le préparateur physique possède des connaissances pratiques et théoriques qu'il est capable d'explicitier. Il met en œuvre l'ensemble de ses compétences et de son expérience en fonction des besoins de l'athlète et du contexte dans lequel il intervient.

## 4. Association au Réseau CAPH-FFVoile

Le préparateur physique est associé au réseau des experts de la FF voile. A ce titre il peut être sollicité pour participer au regroupement annuel de la CAPH. Les préparateurs physiques intervenant avec des athlètes Equipe de France seront sollicités pour être présents sur des stages à thématique physique.

## 5. Respect des personnes

L'accompagnateur refuse toute ingérence dans sa relation avec l'accompagné et s'interdit toute action qui risque de porter atteinte au respect de la personne, à ses valeurs ou à sa réputation.

Conscient de sa position, il s'interdit d'exercer tout abus d'influence et reste dans le cadre défini par les engagements mutuels : il accompagne le(s) accompagné(s) vers leurs objectifs, en autonomie et en respect de leur libre-arbitre.

## 6. Encadrement tarifaire

La base tarifaire proposée est soumise à validation du directeur de l'Equipe de France.

## 7. Rupture du référencement

Il peut être mis fin au référencement unilatéralement à la demande de l'une ou l'autre des parties

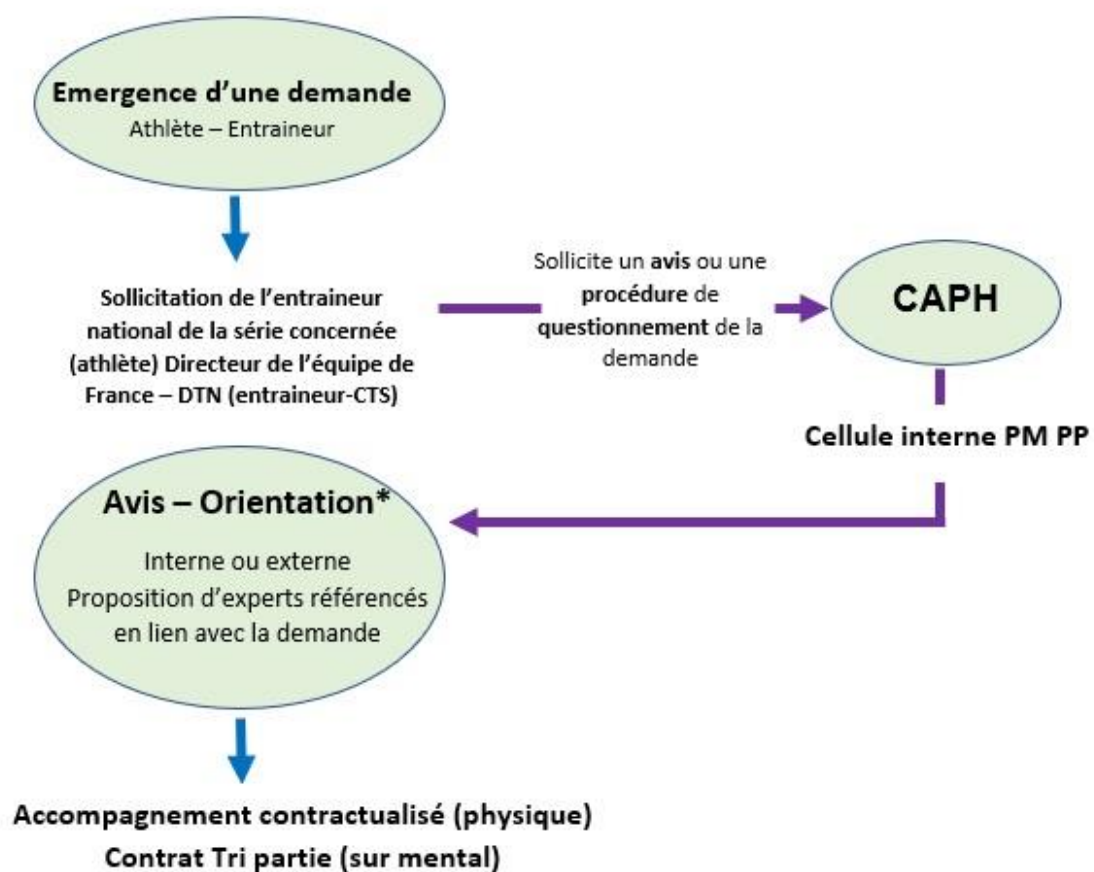
Je soussigné(e) ..... m'engage à respecter cette charte déontologique dans ma pratique de préparateur physique référencé FFVoile.

Fait à ....., le

L'accompagnateur (signature)

Pour la FF Voile  
Le coordonnateur de la CAPH  
Cyril Fourier

Schéma de processus d'attribution d'un accompagnement individuel  
(Physique ou mental)



\* L'avis ou orientation tient compte de :

- La faisabilité / au contexte
- Des objectifs de travail et des points de vigilance suite à un entretien avec l'athlète ou l'entraîneur
- Des enjeux de l'accompagnement